

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

---

Séance ordinaire du mercredi 12 février 2020

Résolution: CE20 0205

---

Il est

### RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre le boulevard de Maisonneuve, l'axe de la rue Tupper, la rue du Fort et la rue Guy, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs dans l'arrondissement de Ville-Marie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente ;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre le boulevard de Maisonneuve, l'axe de la rue Tupper, la rue du Fort et la rue Guy, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;
- 2- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute construction et tout agrandissement d'un bâtiment dont la hauteur excède les limites prévues au plan intitulé « Plan des hauteurs et surhauteurs », joint à l'annexe A de la résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1187400005  
/mt

Benoit DORAIS

---

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

---

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

---

Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 12 février 2020